

RÈGLEMENT # 426

Attendu l'adoption par la municipalité du règlement concernant les chiens numéro 331;

Attendu que le règlement sur les chiens nécessite une modification afin d'en améliorer son application;

Attendu qu'un avis de motion a été dument donné lors de la séance du conseil du 6 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André St-Germain

Il est secondé par Raymond Bérubé

Et résolu à l'unanimité unanimement :

Que présent règlement portant le # 426 soit adopté modifiant le règlement sur les chiens # 331 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 :

Ajouter à l'article 6 au paragraphe C : attaque, mord ou tente d'attaquer ou de mordre un animal ou un être humain;

Article 3 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ



Gilles Watier
Maire



Maryse Desbiens
Directrice générale, Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 3 juin 2013
Adoption : 2 juillet 2013
Publication : 3 juillet 2013
Entrée en vigueur : 3 juillet 2013